



Haffner Energy publie ses résultats semestriels au 30 septembre 2023

Vitry-le-François, France, le 14 décembre 2023, à 18h00 (CEST)

- Forte croissance du pipeline* permettant la confirmation des perspectives de 250 M€ de chiffre d'affaires au 31 mars 2027, et d'EBITDA à l'équilibre au 31 mars 2026
- Résultats du 1^{er} semestre marqués par l'impact des discussions, toujours en cours, sur l'exécution des contrats Carbonloop, et la résiliation, actée le 13 décembre, du contrat R-Hynoca
- Plan d'économies et de préservation de la trésorerie pour faire face à une baisse temporaire d'activité
- Implantation d'un démonstrateur industriel de nouvelle génération sur un site propriété de la Société à Marolles (Marne)
- Offre commerciale élargie, avec des solutions gaz renouvelable et carburant d'aviation durable (SAF), pour un marché plus large et plus immédiat que celui de l'hydrogène renouvelable

Haffner Energy publie aujourd'hui ses résultats semestriels au 30 septembre 2023, arrêtés le 13 décembre 2023 par le Conseil d'Administration de la Société.

Chiffres clés au 30 septembre 2023 (normes IFRS / k€)

En milliers d'euros	30.09.22 (6 mois)	30.09.23 (6 mois)
Chiffre d'affaires		(343)
EBITDA	(4 204)	(5 477)
Résultat d'exploitation	(5 241)	(3 531)
Résultat net	(5 274)	(3 533)

En milliers d'euros	31.03.23	30.09.23
Capitaux propres	36 887	33 321
Trésorerie disponible	35 477	21 007

Des retards dans le déploiement de l'écosystème hydrogène plus que compensés par le segment du gaz renouvelable

L'hydrogène dédié aux écosystèmes territoriaux demeure confronté au « problème de l'œuf et la poule », freinant le financement et la mise en place d'unités de production d'hydrogène renouvelable. Au-delà de ce dilemme, l'inflation récente augmente les coûts, exige de revoir les plans d'affaires et ralentit le

développement de l'hydrogène. Cette situation impacte le déploiement de la solution HYNOCA® de production d'hydrogène décentralisé pour des capacités allant jusqu'à 3 tonnes par jour. Cet effet devrait toutefois être plus que compensé, tant en chiffre d'affaires qu'en EBITDA, grâce à la nouvelle offre de Haffner Energy ciblant le remplacement du gaz naturel fossile dans l'industrie par du gaz entièrement renouvelable.

Des discussions en cours avec Carbonloop sur l'exécution des contrats

Haffner Energy et Carbonloop avaient signé, sur l'exercice clos le 31 mars 2023, un contrat pour la fourniture d'équipements visant la production de gaz renouvelable (30 septembre 2022) d'une capacité de 500 kW et deux contrats pour la fourniture d'hydrogène renouvelable (31 mars 2023) d'une capacité de 720 kg d'hydrogène par jour. Le contrat de production de gaz renouvelable était notamment destiné à une plateforme de démonstration, d'essais et de formation pour Carbonloop. Sur le 1^{er} semestre 2023/2024, ce contrat a poursuivi son exécution tandis que l'un des deux contrats hydrogène renouvelable débutait la sienne.

En septembre 2023, Haffner Energy et Carbonloop ont entamé des discussions relatives à la poursuite de ces contrats, actuellement toujours en cours.

Du fait de l'incertitude sur l'issue de ces discussions, il n'a été retenu aucun chiffre d'affaires à l'avancement sur le semestre. Haffner Energy considère que le carnet de commandes sur ces trois contrats, d'un total de 14,9 millions d'euros au 30 septembre 2023, affecté par une perte à terminaison de 1,5 million d'euros au 30 septembre 2023, est à risque.

Résiliation du contrat R-Hynoca actée le 13 décembre 2023 et installation d'un démonstrateur industriel de nouvelle génération sur un site propriété de la Société Haffner Energy à Marolles

R-Hynoca et Haffner Energy ont signé le 13 décembre 2023, d'un commun accord, la résiliation du contrat clés en mains qui devait aboutir en 2024 à une production de 720 kg d'hydrogène renouvelable par jour à Strasbourg. Cette résiliation s'est accompagnée, tel que prévu contractuellement, du remboursement du solde de 461 k€ de la phase 1, prise en chiffre d'affaires sur les exercices précédents, et de l'annulation de la phase 2 d'un montant de 2 854 K€ et déficitaire de 4 084 K€.

Dans le contexte de cette résiliation, Haffner Energy mettra en place un démonstrateur de nouvelle génération sur son site de Marolles, à 3 km de son siège social. Ce nouveau démonstrateur aura pour finalités de qualifier les biomasses des clients de la Société, de former son propre personnel et celui de ses clients, et enfin d'améliorer son retour d'expérience. Sa mise en service est programmée dès la fin du premier trimestre 2024, et son exploitation sera doublée durant le premier semestre 2024 par celle du module de Strasbourg. L'essentiel des investissements du nouveau démonstrateur a déjà été réalisé, et son montage sur le site de Marolles débutera en janvier 2024.

Le module implanté à Strasbourg sera quant à lui arrêté au plus tard le 30 juin 2024 et sera démonté à partir du 1^{er} juillet 2024.

La résiliation du contrat clés en mains s'accompagne de celle du pacte liant les actionnaires de la Société R-Hynoca et du contrat de licence établi entre R-Hynoca et Haffner Energy, et enfin la sortie de Haffner Energy du capital de R-Hynoca, dont elle détenait 15% des actions. Les commissions sur chiffre d'affaires, prévues au pacte visé ci-avant jusqu'en 2039, sont remplacées par un règlement à titre forfaitaire par Haffner Energy à R-Hynoca d'un montant de 3 millions d'euros échelonné jusqu'au 31 décembre 2026.

L'annulation de ces commissions, dont le montant cumulé aurait dû être d'environ 9 millions d'euros à l'horizon 2027 en considérant la trajectoire de croissance prévue du chiffre d'affaires, permettra de

fortement améliorer l'EBITDA de la Société Haffner Energy à compter des exercices clos au 31 mars 2025. Cette transaction sera enregistrée dans les comptes du second semestre 2023/2024.

Cette réorientation est positive pour la Société qui, sur un plan opérationnel, va désormais pouvoir bénéficier de la pleine maîtrise d'un démonstrateur sur son propre site facilitant les tests longs d'endurance tout en diminuant les frais logistiques.

Résultats du 1^{er} semestre 2023/2024

Le chiffre d'affaires de (343) k€ est constitué de 118 k€ de contribution de Jacquier, sous-traitant industriel de Haffner Energy acquis mi-juin 2023, ainsi que de (461) k€ de chiffre d'affaires annulé sur le contrat R-Hynoca.

Du fait de la mise en place d'une organisation destinée à soutenir la croissance future et de l'augmentation des effectifs sur la période (88 personnes contre 48 au 30/09/22), les charges de personnel ont progressé de 47% à 2 996 k€ au 30/09/2023 (contre 2 035 k€ au 30/09/2022). Les autres charges externes ont été portées de 1 405 k€ à 1 869 k€, traduisant l'augmentation de la sous-traitance.

Au terme du 1^{er} semestre 2023/2024, l'EBITDA s'élève ainsi à (5 477) k€ contre (4 204) k€ l'année précédente.

A (3 531) k€, le résultat d'exploitation du 1^{er} semestre 2023/2024 intègre la reprise de la perte à terminaison de 4 084 k€ du contrat R-Hynoca et une provision pour dépréciation de 1 532 k€ du module installé à Strasbourg.

La perte nette s'élève à (3 333) k€ contre (5 274) k€ au 30 septembre 2022.

Au 30 septembre 2023, la trésorerie disponible s'élevait à 21 007 k€ contre 35 477 k€ au 31 mars 2023, la consommation de 14 470 k€ sur la période s'expliquant essentiellement par une marge brute d'autofinancement négative de (5 821) k€, la constitution de stocks (5 765 k€) et la poursuite des investissements en R&D (frais de développement de 3 245 k€).

L'élargissement du marché adressable par une nouvelle offre de production de gaz renouvelable de grande capacité et de carburant d'aviation durable

La technologie disruptive de thermolyse de la biomasse de Haffner Energy et les solutions qui en sont issues ont la capacité de répondre à des besoins de décarbonation qui s'accroissent, créant ainsi de nouvelles opportunités de développement en complément de l'hydrogène renouvelable. Au cours du semestre, la Société s'est ainsi mobilisée pour mettre au point de nouvelles offres déclinées de sa technologie en augmentant sa capacité, afin de capter le marché du gaz renouvelable en remplacement du gaz naturel fossile et du carburant d'aviation durable (SAF) en remplacement du kérosène fossile.

Ces nouvelles offres, en plus des solutions d'hydrogène renouvelable, ont permis à Haffner Energy de redéfinir ses priorités commerciales pour atteindre des marchés immédiatement adressables. Celles-ci ont été détaillées dans les communiqués de presse spécifiques publiés le [3 octobre 2023](#) et le [29 novembre 2023](#). En Europe, la priorité est placée sur l'offre de gaz renouvelable SYNOCA[®], du fait de l'urgence économique de nombreux industriels de remplacer le gaz naturel, du contexte d'indépendance énergétique et de la pression à la décarbonation de l'industrie. Aux Etats-Unis, l'effort porte surtout sur le SAF à travers l'offre SAFNOCA[®] et l'hydrogène renouvelable à travers l'offre HYNOCA[®] en raison de l'intérêt accru du marché, d'un accès facilité à la biomasse, et d'une réglementation plus incitative pour la décarbonation.

Forte progression du pipeline à 488 M€ au 29/11/23 (contre 300 M€ au 31/03/23)

Comme précédemment évoqué, le marché de l'hydrogène renouvelable connaît un développement plus lent qu'anticipé, notamment au moment de l'introduction en bourse de la Société en février 2022 (antérieure au conflit en Ukraine). Cette situation entraîne un retard dans la conversion du pipeline hydrogène en contrats fermes. Dans le même temps, Haffner Energy continue toutefois de recevoir de nouvelles sollicitations pour le déploiement de sa technologie HYNOCA®, en Europe et aux Etats-Unis où notamment 12 projets hydrogène sont actuellement en cours de discussion. Au 29/11/2023, le pipeline des projets HYNOCA® liés à l'activité hydrogène s'élevait ainsi à 276 M€, contre 256 M€ au 31/03/2023.

Sur le marché du gaz renouvelable, la nouvelle offre compétitive de grande capacité dont s'est doté Haffner Energy pour adresser le marché immédiat du remplacement du gaz naturel fossile dans l'industrie en Europe connaît, depuis son lancement commercial le 3 octobre 2023, un intérêt très fort des industriels, la Société se trouvant désormais confrontée à une croissance extrêmement rapide des sollicitations. Le pipeline de projets SYNOCA® a ainsi progressé très fortement pour atteindre 212 M€ au 29/11/2023, contre 43 M€ au 31/03/2023.

Enfin, concernant le carburant d'aviation durable, Haffner Energy a reçu de nombreuses marques d'intérêt des plus grands protagonistes du secteur pour SAFNOCA®, sa solution intégrée ouvrant une voie décisive pour la production massive de carburant d'aviation durable compétitif. Plusieurs premiers MOUs (accords de partenariats) sont en cours de discussion pour une signature prochaine en Europe et aux Etats-Unis dans l'objectif d'une production massive de SAF à partir de 2026.

Au total, le pipeline* de Haffner Energy s'établit à 488 M€ au 29/11/23 contre 300 M€ au 31/03/23. Il devrait, au regard des nombreuses demandes d'offres reçues pour des équipements SYNOCA® de production de gaz renouvelable, connaître à nouveau une évolution très favorable au cours des tout prochains mois.

Perspectives

En réaction à une baisse temporaire d'activité, consécutive aux discussions en cours avec Carbonloop et à la résiliation du contrat R-Hynoca, Haffner Energy a décidé de mettre en œuvre un plan d'économies de court terme. Celui-ci combine notamment renforcement du contrôle des coûts et réduction du nombre de prestataires extérieurs, départs non remplacés et mesures ciblées de chômage partiel touchant environ 20% des effectifs. La Société met également en œuvre des mesures de préservation de sa trésorerie, notamment en recherchant des sources de financement complémentaires.

Ainsi que mentionné dans les notes annexes aux états financiers, le plan d'actions de la Société préserve le futur de l'entreprise, dont la forte croissance du pipeline permet de confirmer les ambitions et les perspectives financières de 250 M€ de chiffre d'affaires au 31 mars 2027. La compétitivité du gaz produit à partir de la solution SYNOCA® permet à Haffner Energy d'anticiper le niveau de marge brute adéquat pour un objectif d'EBITDA à l'équilibre dès l'exercice clôturé au 31/03/2026.

Philippe Haffner, Président-Directeur Général de Haffner Energy, a déclaré : « *Nous entrons dans une nouvelle dynamique, grâce à l'évolution de notre offre avec une gamme de plus grande puissance, qui nous permet d'adresser de nouveaux marchés aux fortes perspectives de développement à très court terme avec le gaz renouvelable, et à moyen terme avec le carburant d'aviation durable. Ces nouveaux marchés viennent en complément de celui de l'hydrogène renouvelable. Nous mettons en place les moyens humains, techniques et financiers pour assurer une croissance durable.* »

Des informations financières plus détaillées sur les comptes semestriels au 30 septembre 2023 sont disponibles sur le site www.haffner-energy.com.

À la date du présent communiqué, les procédures d'audit ont été effectuées et le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

A propos d'Haffner Energy

Haffner Energy, société familiale co-fondée et co-dirigée par Marc et Philippe Haffner, acteur de la transition énergétique depuis 30 ans, conçoit et fournit des solutions innovantes de décarbonation pour les acteurs de la mobilité, de l'industrie, et les collectivités. Ses solutions HYNOCA®, SYNOCA® et SAFNOCA®, fondées sur la thermolyse de la biomasse, technologie protégée par 15 familles de brevets, permettent à ses clients de produire localement de l'hydrogène et du gaz renouvelables ainsi que d'autres énergies vertes telles que le « Sustainable Aviation Fuel » (carburant d'aviation durable), tout en capturant du carbone de l'atmosphère grâce à la coproduction de biochar.

Haffner Energy est cotée sur Euronext Growth (code ISIN : FR0014007ND6 – Mnémonique : ALHAF).

Contacts

HAFFNER ENERGY

Relations investisseurs
investisseurs@haffner-energy.com

CLAI

Valentine Serres +33 (0)7 78 41 45 91
Thibault Lecauchois +33 (0)7 84 58 77 11
haffnerenergy@clai2.com

Lexique :

*Haffner Energy communiquait précédemment sur un carnet de commandes, un backlog et un pipeline. La Société abandonne la notion de backlog. Au 31/03/2023, le backlog était de 65 M€ dont 17,5 M€ de carnet de commandes et le pipeline s'élevait à 252 M€. Dans la nouvelle définition, le carnet de commandes est inchangé à 17,5 M€ et le backlog hors carnet de commandes (65-17,5 = 47,5 M€) est inclus dans le pipeline qui s'élève donc à 300 M€ (252 + 47,5 M€).

Le pipeline comprend désormais les critères suivants : étude préliminaire de faisabilité réalisée / offre budgétaire ou plan d'affaires préliminaire / lettre d'intention envoyée ou signée / participation à appel d'offres / acompte versé par le client / création d'une société ayant spécifiquement un projet donné comprenant un équipement de la société.